

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024/60 – Avenant n°1 sur le lot n°1 « Terrassements – Réseaux divers – Voiries » de l'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique (2019), avec notamment les articles R2194-8 et R2194-9 – modifications ne dépassant pas les seuils,

Vu la délibération 2024/01/30/03 du conseil communautaire du 30 janvier 2024 autorisant M. la président à signer le marché relatif au lot n°1 « Terrassements – Réseaux divers – Voiries » de l'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la société SOCAFL – 01290 PONT-DE-VEYLE pour un montant de 310 590,00 € HT soit 372 708,00 € TTC et à signer tout avenant entraînant une modification du prix inférieure à 15% du montant initial,

Vu la délibération 2024/03/26/49 du conseil communautaire du 26 mars 2024 qui a autorisé le Président à signer et déposer le permis d'aménager modifiant notamment le système de gestion des eaux pluviales,

Vu que la modification du projet d'aménagement nécessite le remplacement du cadre béton de collecte des eaux pluviales prévu au projet initial par une tranchée drainante de capacité de rétention équivalente pour éviter des problèmes de croisement de réseaux entraînant la création de cinq nouveaux prix dans le marché,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'avenant n°1 sur le lot n°1 « Terrassements – Réseaux divers – Voiries » de l'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la société SOCAFL – ZA de La Fontaine à Crottet – BP16 – 01290 PONT-DE-VEYLE pour la création des 5 prix suivants :

N° Prix	Description	Unité	PU HT
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES			
PN1	Canalisation PVC Ø 315 CR8	ml	56,00 €
PN2	Tranchée drainante : Géotextile classe 4 + Drain routier DN200 + Matériaux 20/40	ml	315,00 €
4.065-B	Regard de visite Ø 1000mm (sur drain routier)	u	920,00 €
PN3	Fourniture et pose de clapet anti-retour - PVC Ø 315	u	575,00 €
PN4	Fourniture et pose de clapet anti-retour - PVC Ø 200	u	240,00 €

Article 2 :


Le montant du marché reste inchangé à 310 590,00 € HT soit 372 708,00 € TTC.

Le délai de réalisation des travaux reste inchangé.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au mandataire du groupement retenu.

Fait à MONTCEAUX, le 19 juin 2024,

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le 
ID : 001-200070118-20240619-DEC_2024_60-DE

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX